

Séance extraordinaire du 26 mars 2018

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce 26^e jour de mars deux mille dix-huit (26-03-2018) à 19 h au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Constatant que les avis de convocation ont été expédiés, conformément à l'article 156 du *Code municipal*;

Considérant que tous les membres du conseil municipal sont présents et que, tel que requis par l'article 153 du *Code municipal*, ils consentent unanimement à ce que les sujets suivants soient ajoutés à l'ordre du jour présenté initialement dans l'avis de convocation et que ces sujets soient traités lors de la présente séance :

- Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour l'étude géotechnique relative aux travaux du chemin Le Petit-Saint-Étienne;
- Autorisation de signataires - Entente 201649 concernant le prolongement de l'aqueduc dans un secteur en bordure de l'autoroute 55 et une participation financière maximale de 2,8 millions de dollars de la part du ministère des Transports du Québec;

Le conseil procède à l'ouverture de la séance.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-neuf heures (19 h) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, Directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Ouverture de la séance

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 2. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite d'une demande de soumissions publique – Règlements 358-2006, 353-2005, 401-2011, 422-2013, 434-2016, 438-2017 et 429-2014**

Séance extraordinaire du 26 mars 2018

- 3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 114 000 \$ qui sera réalisé le 10 avril 2018
- 4. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour l'étude géotechnique relative aux travaux du chemin Le Petit-Saint-Étienne
- 5. Autorisation de signataires - Entente 201649 concernant le prolongement de l'aqueduc dans un secteur en bordure de l'autoroute 55 et une participation financière maximale de 2,8 millions de dollars de la part du ministère des Transports du Québec

Période de questions

- 6. Clôture de la séance

2018-03-070

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Nicolas Gauthier et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2. Adjudication d'une émission d'obligations à la suite d'une demande de soumissions publique – Règlements 358-2006, 353-2005, 401-2011, 422-2013, 434-2016, 438-2017 et 429-2014

Date d'ouverture	26 mars 2018	Nombre de soumissions	3
Heure d'ouverture	11 h	Échéance moyenne	4 ans et 6 mois
Lieu d'ouverture	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen	2,5626 %
Montant	3 114 000 \$	Date d'émission	10 avril 2018

ATTENDU que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 358-2006, 353-2005, 401-2011, 422-2013, 434-2016, 438-2017 et 429-2014, la Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU que la Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 10 avril 2018, au montant de 3 114 000 \$;

ATTENDU qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,66700	153 000 \$	1,85000 %	2019	2,88079 %
		157 000 \$	2,05000 %	2020	
		162 000 \$	2,25000 %	2021	
		166 000 \$	2,50000 %	2022	
		2 476 000 \$	2,60000 %	2023	
VALEURS	98,48670	153 000 \$	2,00000 %	2019	2,92787 %

Séance extraordinaire du 26 mars 2018

MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.		157 000 \$	2,15000 %	2020	
		162 000 \$	2,30000 %	2021	
		166 000 \$	2,45000 %	2022	
		2 476 000 \$	2,60000 %	2023	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,27800	153 000 \$	1,90000 %	2019	2,92979 %
		157 000 \$	2,10000 %	2020	
		162 000 \$	2,25000 %	2021	
		166 000 \$	2,45000 %	2022	
		2 476 000 \$	2,55000 %	2023	

ATTENDU que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

2018-03-071

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s’il était ici au long reproduit;

QUE l’émission d’obligations au montant de 3 114 000 \$ de la Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l’inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d’inscription en compte, agent détenteur de l’obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l’égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d’entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l’obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière, Nathalie Vallée, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire, Robert Landry, et la secrétaire-trésorière, Nathalie Vallée, soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 3 114 000 \$ qui sera réalisé le 10 avril 2018

ATTENDU que, conformément aux règlements d’emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d’eux, la Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès souhaite émettre une série d’obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 114 000 \$ qui sera réalisé le 10 avril 2018, réparti comme suit :

Séance extraordinaire du 26 mars 2018

Règlements d'emprunts	Pour un montant de :
358-2006 : (construction d'une caserne d'incendie et emprunt)	582 200 \$
353-2005 : (travaux d'alimentation en eau potable et emprunt)	264 000 \$
353-2005 : (travaux d'alimentation en eau potable et emprunt)	168 100 \$
401-2011 : (achat bâtisse et rénovation – hôtel de ville - emprunt)	806 400 \$
422-2013 : (travaux de réfection des réseaux d'aqueduc et d'égout – rue Saint-Joseph - emprunt)	259 400 \$
434-2016 : (acquisition d'une unité d'urgence pour le Service incendie - emprunt)	175 000 \$
438-2017 : (bouclage de la rue Saint-Honoré - emprunt)	213 006 \$
429-2014 : (construction bâtisse multifonctionnelle au parc des Grès - emprunt)	645 894 \$

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 358-2006, 353-2005, 401-2011, 422-2013, 434-2016, 438-2017 et 429-2014, la Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

2018-03-072

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Marc Bastien, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 10 avril 2018;
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 10 avril et le 10 octobre de chaque année;
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la secrétaire-trésorière, Nathalie Vallée, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

Séance extraordinaire du 26 mars 2018

C.D. de l'Ouest de la Mauricie
75, avenue St-Laurent
Louiseville (Québec) J5V 1J6

8. Que les obligations soient signées par le maire, Robert Landry, et la secrétaire-trésorière, Nathalie Vallée. La Paroisse de Saint-Étienne-des-Grès, tel que permis par la *Loi*, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 358-2006, 353-2005, 401-2011, 422-2013, 434-2016, 438-2017 et 429-2014 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 avril 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

4. Autorisation à demander des soumissions sur invitation pour l'étude géotechnique relative aux travaux du chemin Le Petit-Saint-Étienne

2018-03-073

Il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise la Directrice générale à demander des soumissions sur invitation pour l'étude géotechnique relative aux travaux du chemin Le Petit-Saint-Étienne.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. Autorisation de signataires - Entente 201649 concernant le prolongement de l'aqueduc dans un secteur en bordure de l'autoroute 55 et une participation financière maximale de 2,8 millions de dollars de la part du ministère des Transports du Québec

CONSIDÉRANT l'entente portant le numéro 201649 proposée par le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec concernant le projet de prolongement de l'aqueduc dans un secteur en bordure de l'autoroute 55 et confirmant une participation financière maximale de 2,8 millions de dollars de la part du ministère;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de ladite entente et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

CONSIDÉRANT que cette entente fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était ici au long reproduite;

2018-03-074

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Gaëtan Léveillé et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise le maire, Robert Landry, et la Directrice générale et secrétaire-trésorière, Nathalie Vallée, à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente 201649 concernant le projet de prolongement de l'aqueduc dans un secteur en bordure de l'autoroute 55 et une participation financière maximale de 2,8 millions de dollars de la part du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 26 mars 2018

Période de questions

Début : 19 h 18;
Fin : 19 h 18 (pas de question).

6. Clôture de la séance

2018-03-075

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Richard St-Pierre, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que la séance soit levée à 19 h 18.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, certifie que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.